

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°24-034

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 28 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-huit juin, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	/2024
En exercice : 22	Date d'affichage :	/2024
Présents : 14		
Votants : 14 + 5 pouvoirs		

Présents : MM. GENON Hervé - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel
- MICHELLAND Bruno - RICHARD Denis - RICO-PEREZ José - RIZZON Bruno

Mmes BAZIN Josyane - COMBET Claire - GAZET Véronique - JABOUILLE Martine
- JALLIFFIER-VERNE Christelle - MASSUTTI Carole

Excusés :

MM. DELWAL Jean-Luc - BIBOLLET Nicolas
Mme GENON Marie
M. GACHET Roger (Procuration à M. MICHELLAND Bruno)
Mme LEGRAND Alexandra (Procuration à Mme Véronique GAZET)
Mme PEREZ Sylvie (Procuration à Mme Josyane BAZIN)
M. MANENTI Rémi (Procuration à Mme Claire COMBET)
Mme Laura PAVIET (Procuration à Mme Martine JABOUILLE)

A été nommé secrétaire de séance : Denis RICHARD



Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'USCA FOOT

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la demande de subvention émise par l'association USCA FOOT.

Il rappelle l'importance du soutien à ce club qui accède en division I et qui, par le biais de son école de foot, fédère de nombreux jeunes, garçons et filles, sur le territoire de la Porte de Maurienne. Son effectif atteint les 220 licenciés.

Il propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 8 000 euros (huit mille euros) à l'USCA Foot.



Le conseil municipal, après avoir entendu la présentation de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** l'attribution de la subvention à l'association Usca Foot,
- **Dit** que le montant de la subvention s'élève à 8 000 euros (huit mille euros)
- Charge Monsieur le Maire de signer les documents correspondants,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 2024 de la commune de Val-d'Arc.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance
Denis RICHARD

Monsieur le Maire
Hervé GENON

